

# PRESENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURE

**CITESLAB – REVELATEUR DE TALENTS**

**MAI 2024**

**01**

**Éléments de contexte**

**02**

**Cahier des charges du dispositif CitésLab**

**03**

**Processus de sélection et calendrier**

**04**

**Plateforme DAUPHIN**



# **ELÉMENTS DE CONTEXTE**



**DÉTECTER INFORMER & ORIENTER**



**ACCOMPAGNER & FINANCER**



**ACCÉLÉRER DEVELOPPER CONQUÉRIR**



 <b>TALENTS DES CITES</b>	 <b>200</b> relais locaux
 <b>40 bus</b>	<b>Carrefours de l'Entrepreneuriat</b> <b>60 lieux</b>

**1300** QPV couverts

**500 000** Personnes touchées détectées

<b>PRÊTS d'HONNEUR QUARTIER</b>  <b>150 M€</b>	 <b>50 M€</b>	<b>PRÊTS FLASH TPE Q</b>  <b>125 M€</b>	<b>FONDS INVEST Q</b> <b>200 M€</b>
<b>ACCOMPAGNEMENT RENFORCES</b>  <b>50 000</b> accompagnements		<b>FAST TRACK TO CASH</b> 	

Microcrédit **CAP CREA** Garantie **Fonds propres** Investissements

**2,3 Md€** de « fonds » Levés\*

**100 000** Créateurs et entreprises\*\*

<b>accélérateur ÉMERGENCE</b> <b>3500</b> accélérés	<b>accélérateur CRÉATION</b> <b>3500</b> accélérés	<b>accélérateur CROISSANCE TPE</b> <b>1000</b> accélérés
<b>INCUBATEUR ACCES AUX MARCHES</b>  <b>1 000</b>		<b>COMEX DE POCHE</b>  <b>1 000</b>

**10 000** Accélérés / Incubés

\* En niveau production

\*\* Y compris par les dispositifs de droit commun

# En savoir plus ?

Toutes les informations sont disponibles sur le site : <https://entrepreneuriat-quartiers-2030.fr/>

The screenshot shows a web browser with the URL 'entrepreneuriat-quartiers-2030.fr'. The page features a dark blue navigation bar with the following menu items: 'Accueil', 'Appels à candidatures', and 'La Tournée'. The main content area is light blue and contains the following sections:

- Objectifs :** Améliorer la connaissance des dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat et faciliter l'accès à l'information pour les habitants des QPV.
- Actions :** Il s'agit de la mise en place d'une dynamique d'« aller vers » les habitants, notamment les femmes et les jeunes, afin d'assurer un maillage fin des quartiers avec une action proactive pour détecter les entrepreneurs. Cette dynamique est rendue possible grâce à :

Below the text, there are four expandable sections, each with a yellow header and a white content area:

- La Tournée** (expanded, showing a '+' icon)
- Les CitésLab** (collapsed, showing a '-' icon). The content area shows:
  - Objectifs :** 200 CitésLab - 70 000 personnes détectées
  - Les CitésLab, chef de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins.
  - A button labeled 'En savoir plus'.
- Le Bus de l'Entrepreneuriat** (collapsed, showing a '+' icon)
- Les Carrefours de l'Entrepreneuriat** (collapsed, showing a '+' icon)



**2**

# **CAHIER DES CHARGES DU DISPOSITIF CITESLAB**

# LE TERRITOIRE ET LE PUBLIC



## LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

La zone adressée doit compter au moins 5 000 habitants et maximum 25 000 résidents QPV/ZFU, ceci pour garantir la proximité des actions du CitésLab. **Le périmètre géographique d'intervention du programme d'actions devra être justifié et détaillé via une analyse du territoire dans le dossier de candidature.**

*Les CitésLab n'entrant pas dans ce périmètre pourront être étudiés au cas par cas sur la base d'un argumentaire démontrant le potentiel entrepreneurial et la démarche permettant d'atteindre les objectifs visés.*



## LE PUBLIC CIBLE

Le dispositif CitésLab proposent des actions spécifiques à destination des personnes issus des QPV :

- Les intentionnistes, qui envisagent de créer ou reprendre une entreprise
- Les entrepreneurs en devenir, engagés dans la démarche de création ou reprise d'entreprise.
- Les entrepreneurs en activité, qui dirigent une entreprise et qui sont éligibles aux solutions d'accompagnement et de financement.

# LES MISSIONS DU CHEF DE PROJET CITÉSLAB

C'EST L'ACCOMPLISSEMENT DE CES MISSIONS QUI JUSTIFIE LE FINANCEMENT DE L'ETAT & DE BPIFRANCE.

**Prospection  
& Détection**

**Préparation &  
Sécurisation**

**Orientation  
& Suivi**

**Animation**

# MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DU DISPOSITIF

## LE DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF NÉCESSITE

- Une structure partenaire responsable de la mise en œuvre du dispositif, association ou collectivité territoriale, qui assure le portage et le pilotage opérationnel du dispositif CitésLab
- Le recrutement ou la nomination d'une personne référente du dispositif : le Chef de projet CitésLab. Il sera l'interlocuteur privilégié des habitants des quartiers **se consacra à 100% aux actions** de détection – animation – et orientation au sein des quartiers

**Les structures partenaires lors de la réponse à cet Appel à candidature démontre leur capacité à mobiliser en interne un poste en Équivalent Temps Plein ou présente un modèle détaillant l'embauche d'un ETP dédié. Une fiche de poste est incluse. Bpifrance et l'Etat sont parties prenante du recrutement**



# IMPACTS ATTENDUS

**L'OBJECTIF NATIONAL EST D'ATTEINDRE 100 000 PERSONNES INSCRITES DANS UN PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DONT 70 % ISSUS DES QUARTIERS D'ICI 2027.**

- Il est recherché un impact conséquent sur le territoire d'intervention : **l'objectif étant pour la première année de mise en œuvre du dispositif CitésLab d'atteindre un minimum de 100 personnes** inscrites dans la démarche de préparation de leur projet et /ou orientées (entrepreneurs en devenir et en activité), avec un objectif de **70 % issus des quartiers**.

## LES CANDIDATS DEVRONT PRÉSENTER

- Leurs **projections annuelles** d'impact
- Démontrer une **montée en charge**
- Préciser le nombre total et le nombre de **nouvelles prises en charge chaque année**.

**100**

personnes  
préparées

**70%**

bénéficiaires  
en QPV/ZFU-TE

**30%**

Marge cible hors  
QPV

**20/30**

créations/reprises  
d'entreprise

# APPORTS ETAT & BPIFRANCE



## SOUTIEN FINANCIER

*Le montant du soutien financier de Bpifrance et de l'Etat est de maximum 60% des dépenses éligibles.*

*(30% Etat • 30% Bpifrance • CPO de 3 ans)*

*Le CitésLab doit impérativement inclure un financement d'une collectivité territoriale*

12  
jours



## PARCOURS DE FORMATION OBLIGATOIRE

des Chefs de projet  
CitésLab et Bus



## ANIMATION NATIONALE/REGIONALE

(Séminaire, Newsletter, groupe LinkedIn, webinaires de partage des bonnes pratiques)



## PARCOURS D'INTEGRATION

Programme de parrainage & séminaire de bienvenue



## EXTRANET

suivi des personnes accompagnées permettant de mesurer l'impact du dispositif

# DÉPENSES ÉLIGIBLES

## LES FRAIS DE PERSONNEL

- Salaire brut du Chef de projet CitésLab
- Charges sociales et fiscale du Chef de projet CitésLab

## FRAIS D'INVESTISSEMENT (MAXIMUM 3 K€)

- Les frais d'investissement ne peuvent être **positionnés que sur la 1ere année de la demande triennale, à hauteur de 3K€ maximum** (pour couvrir l'investissement en matériel en cas de nouveau CitésLab ou le renouvellement du matériel pour les CitésLab déjà existants)

## CHARGES DIRECTEMENT LIÉES À L'ACTION (MAXIMUM 8 K€)

- Frais de **déplacements et d'hébergement** (regroupements nationaux et régionaux, formation des chefs de projet et structures partenaires)
- Frais liés à l'**évènementiel** et actions de **communication**
- Frais **d'encadrement**

## FRAIS DE STRUCTURE

- Ils n'excéderont pas **15 % du coût global de l'ETP Chef de projet CitésLab** (salaire brut + charges salariales + charges patronales). **Les frais d'encadrement ne sont pas inclus dans le calcul des frais de structures.**

**BPIFRANCE, L'ANCT ET L'ETAT PEUVENT ÊTRE AMENÉS À ÉCARTER TOUTE DÉPENSE INJUSTIFIÉE ET NE PRODUISANT PAS D'EFFETS DIRECTS SUR LES PUBLICS CIBLES**

**3**

# **PROCESSUS DE SELECTION ET CALENDRIER**

# CANDIDATURE

## LES CANDIDATS A L'AAC PRÉCISERONT :

- Les **actions qui seront réalisées, la démarche et les approches** qui seront proposées pour **déployer opérationnellement le cadre de référence** (Prospecter & Détecter, Préparer & Sécuriser, Orienter & Suivre, Animer)
- **L'articulation avec les réseaux d'accompagnement** présents sur les territoires et l'écosystème élargi
- **L'ambition et l'impact envisagés** : volume d'entrepreneurs en devenir et en activité détectés, volume d'entrepreneurs préparés, orientés vers les réseaux d'accompagnement etc.
- **La maquette budgétaire** et la **capacité à mobiliser les cofinancements** permettant de boucler le budget de l'action

## IMPACT DU DISPOSITIF

Le candidat devra rendre compte régulièrement de l'impact du dispositif via l'outil de reporting commun CitésLab. Le responsable hiérarchique du chef de projet CitésLab produira un bilan global des actions et des résultats via les indicateurs communs du dispositif

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

### TERRITOIRES ÉLIGIBLES

- Périmètre d'intervention : la zone adressée doit compter au moins 5 000 habitants et maximum 25 000 résidents QPV

**Le dépassement significatif de la taille maximale devra être justifié dans le dossier de candidature.**

### CANDIDATS ÉLIGIBLES

- Les structures éligibles à cet AAC sont des personnes morales existantes :
  - Les collectivités territoriales et leurs groupements ;
  - Les établissements publics et associations loi 1901 ;

**Les structures candidates au présent AAC doivent justifier d'au moins 1 an d'activité. Cette activité sera valorisée dans le rapport d'activité N-1 attendu dans les pièces administratives du dossier.**

# LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- 1. Les structures éligibles sont des personnes morales (collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics et associations loi 1901) justifiant d'au minimum 1 an d'activité**
- 2. La complétude du dossier de candidature**
- 3. Les actions proposées ciblent directement les habitants des QPV**
- 4. Le périmètre d'intervention doit compter au moins 5000 habitants et au maximum 25 000 résidents QPV**
- 5. Le dossier doit obligatoirement inclure le financement d'une collectivité territoriale**
- 6. La participation de Bpifrance et de l'Etat est limitée à 60% du budget prévisionnel et les frais de structure n'excéderont pas 15 % du coût global de l'ETP (salaire brut + charges salariales + charges patronales)**

# LES CRITÈRES DE SÉLECTION

1. Respect du périmètre d'intervention : au moins 5 000 habitants et maximum 25 000 résidents QPV (en cas de dépassement, celui-ci doit être justifié)
2. Ancrage territorial sur au moins un territoire d'intervention du CitésLab
3. Respect des objectifs d'impact : 100 accompagnements à minima dont 70% issues des QPV
4. La complémentarité de l'offre avec la stratégie régionale en matière de soutien à l'entrepreneuriat
5. La structure doit justifier d'un 1 an d'activité avec une valorisation sous la forme d'un rapport N-1
6. L'expertise et la légitimité dans l'entrepreneuriat et les enjeux liés aux QPV

**LE FINANCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE EST OBLIGATOIRE.**

7. Un cofinancement d'une collectivité territoriale
8. Une stratégie de déploiement incluant des acteurs locaux et un plan d'action présentant la montée en charge des actions et du nombre de bénéficiaires atteints
9. Une stratégie de communication du dispositif incluant un plan d'action
10. La bonne compréhension de l'ensemble du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 et de l'articulation avec les autres dispositifs incluant le Pass Cré
11. Le budget est cohérent par rapport au programme proposé et aux objectifs fixés. Les dépenses sont détaillées. Respect des dépenses éligibles.

# CALENDRIER

- Dépôt de la candidature sur la plateforme DAUPHIN
- Deux relevés des dossiers de candidatures
  - 1<sup>er</sup> relevé le 13 juin → Annonce des 1ers lauréats : au plus tard septembre 2024 (date visée fin juillet)
  - 2<sup>ème</sup> relevé le 13 septembre → Annonce de la seconde vague de lauréats : novembre/décembre 2024
- Instruction des dossiers par les services de Bpifrance et de l'Etat